

LA LIGUE DES AUTEURS

PROFESSIONNELS : 2 ANS DÉJÀ !

En septembre 2018, des auteurs, autrices et des organisations professionnelles se réunissent pour donner vie à la Ligue des auteurs professionnels. Leur but : créer un statut de l'auteur professionnel, parce que les auteurs ont le droit d'écrire et de dessiner leur avenir !

2 ans et 2000 adhérents plus tard, l'heure est au bilan pour la Ligue. C'est ce que nous vous proposons de faire dans ce document inédit !



Septembre 2018

Création de la Ligue

Avril à juin 2019

Campagne #extinctionculturelle

Juillet 2019

Remise de notre contribution à la mission Racine

Mars 2020

Hackaton et élections au CA

Septembre 2020

Lancement de la web-émission



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



***Samantha Bailly,
Présidente de la
Ligue***

Voilà 2 ans que nous avons décidé, ensemble, de fonder la Ligue des auteurs professionnels. Une initiative inédite pour tenter de sauver nos métiers de la création, en grand danger dans le secteur de l'édition. Jamais nous n'aurions imaginé que ce projet nous aurait mené aussi loin en si peu de temps... Et nous voici aujourd'hui, solides, structurés, solidaires, pour continuer ce combat si complexe pour faire émerger une évidence simple : créer est une vocation ET un travail. Alors qu'en France, les industries culturelles sont plus que jamais structurées et puissantes, le seul maillon de cette économie à ne pas être reconnu comme un individu ayant des droits élémentaires est celui ou celle qui en est pourtant à l'origine.

Depuis septembre 2018, il n'y aura eu aucun répit pour notre équipe de bénévoles. Notre travail acharné auprès des pouvoirs publics aura fait émerger le salubre rapport Racine et ses préconisations lumineuses pour enfin rééquilibrer les rapports entre les auteurs et autrices et les exploitants de leurs œuvres.

La crise sanitaire n'aura fait que rendre davantage lisible le besoin fondamental d'évolution de notre statut, pour plus de cohérence et de protection. Depuis 50 ans, la gestion sociale de nos professions est catastrophique : non-recours aux droits sociaux, scandale des retraites, dégradation des conditions économiques... Les scandales sont légion. Cette fragilité n'a fait que s'accroître avec le contexte actuel, dont les conséquences vont s'inscrire sur le long terme pour nous toutes et tous.

Le combat pour sauver notre profession est plus crucial que jamais. La Ligue, animée par des auteurs et autrices bénévoles ainsi que notre directrice Stéphanie Le Cam est plus que jamais mobilisée pour construire les changements nécessaires à la survie de nos métiers créatifs.

Nous avons été et serons sur le pont en permanence, fidèles à l'état d'esprit de la Ligue : compétents, exigeants, déterminés et lucides.

Si les oppositions sont nombreuses, nous croyons profondément à la puissance de notre solidarité entre auteurs et autrices du livre et au-delà, nous qui sommes liés par la même souffrance professionnelle peu importe nos parcours très divers. La Ligue poursuit son combat avec une conviction sans faille, bien décidée à défendre et protéger les professionnels que nous sommes.

Quand on voit ce que cette organisation professionnelle a été capable d'accomplir en 2 ans, avec très peu de ressources, mais beaucoup d'énergie et d'expertise, on ne peut que saluer la force qu'ont les auteurs et autrices quand ils décident, ensemble, d'écrire et dessiner leur avenir.

« Les auteurs et autrices ne demandent pas la lune », disait Bruno Racine.

En effet, nous demandons simplement que notre pays reconnaisse que nous puissions avoir les mêmes droits que les autres citoyens et citoyennes français : le droit à une protection sociale effective, le droit au dialogue social, le droit à la négociation collective, le droit à des rémunérations décentes, le droit à voir nos corps enfin reconnus et protégés.

Derrière les œuvres, il y a des êtres humains bien vivants. Nous.

Samantha Bailly, Présidente de la Ligue.



SOMMAIRE

2018 et 2019 : la structuration

La parole au conseil d'administration

2020 : une année décisive

Une crise sanitaire et des actions indispensables

Portrait de la directrice

Les liens utiles

La relation adhérents

Les adhérents en chiffres

La parole au conseil d'administration

Le projet de web-émission

La parole au conseil d'administration

En route vers 2021 !

2018 ET 2019 : LA STRUCTURATION

Le jeudi 6 septembre 2018 se sont réunis, dans la maison où vécut Balzac, des auteurs de tous horizons : littérature générale, littérature jeunesse, bande dessinée, polar, romance... Des jeunes auteurs faisant leurs premiers pas dans le monde de l'édition aux auteurs de best-sellers ayant marqué ces dernières décennies, tous ont décidé de s'unir pour prendre leur destin collectif en main. Egalement, deux organisations d'artistes-auteurs deviennent membres fondateurs de la Ligue : les Etats Généraux de la Bande-Dessinée et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. La Ligue peut également compter sur le soutien et l'expertise d'autres organisations professionnelles (Guilde des scénaristes, CAAP, AALF, Central Vapeur, ADABD, SFAAL, etc.).

Dès le début de l'année 2019, l'équipe formée d'une dizaine de bénévoles a commencé son travail, forte de l'appui de plusieurs centaines d'adhérents. De ces actions, on peut retenir les plus emblématiques :

- La rédaction d'un constat nourri et inédit sur la place des auteurs et autrices dans la chaîne du livre, pierre angulaire de nos travaux futurs ;
La compensation de la CSG ;
- Un rendez-vous avec le ministre de la Culture pour demander une mission, qui a pris la forme de la mission Racine ;
- Les alertes sur la réforme universelle des retraites pour nos professions, et le travail de positions communes avec une dizaine d'organisations professionnelles de créateurs et créatrices ;
- La campagne Extinction culturelle, pour sensibiliser massivement sur le sujet des retraites et proposer des solutions ;
- De nombreux rendez-vous avec les parlementaires, à l'initiative d'adhérents de toute la France ;
- L'obtention dans le rapport du Haut-commissaire à la retraite de ne cotiser qu'à hauteur des salariés dans l'esprit de la loi de 1975 ;
- Avec onze autres organisations professionnelles, la rédaction de courriers à l'adresse des Ministères et la construction de propositions pour rétablir la gouvernance de notre régime de sécurité sociale via des élections professionnelles ;
- La médiatisation sans précédent de nos problématiques ;
- Une veille constante sur tous les dysfonctionnements (Agressa, Urssaf) ;
- Des actions avec d'autres organisations professionnelles, à l'image de la Bande Décimée à Angoulême ;
- L'obtention du rapport Bruno Racine, un solide travail d'hypothèses pour le statut des auteurs et autrices de demain qui aurait pu drastiquement améliorer nos conditions de vie si la volonté politique avait suivi ;
- Des rencontres avec les syndicats Nord-Américains et une analyse du statut des auteurs de l'autre côté de l'Atlantique.

LA PAROLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Qui êtes-vous ?

Je suis Manu Causse, auteur, traducteur et scénariste. Mes hobbies sont la musique, le sport, la collection de petits insectes desséchés et la fiscalité des artistes auteurs.

Pourquoi vous êtes-vous engagé auprès de la Ligue ?

Parce qu'il m'a semblé que c'était un des mouvements les plus dynamiques et fédérateurs dans la défense des artistes-auteurs, et que j'ai souhaité apporter ma modeste contribution.

La Ligue des auteurs en 3 mots ?

Expertise, engagement, écoute.

Quel avenir pour la Ligue selon vous ?

Depuis sa création, la Ligue a porté de nombreuses batailles et fait évoluer les mentalités avec une efficacité peu commune. Elle doit désormais se consolider pour durer, car ces combats portés par l'équipe fondatrice ont été coûteux en termes d'énergie. Le Petit poucet a grandi, mais il reste quelques ogres et autres embûches sur sa route...



**Manu Causse,
Administrateur.**

Qui êtes-vous ?

Je suis Naïma Murail, romancière et scénariste. J'ai une quarantaine d'ouvrages à mon actif, généralement publiés sous le nom de N. M. Zimmermann.

Pourquoi vous êtes-vous engagée auprès de la Ligue ?

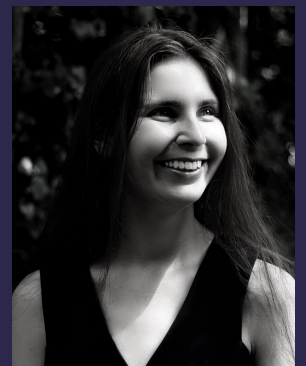
En tant qu'autrice, certaines difficultés auxquelles je suis confrontée m'apparaissent comme à la fois très graves et tout à fait solubles. La Ligue s'est emparée de beaucoup de ces problèmes pour les mettre en lumière et engager la discussion avec les partenaires administratifs et professionnels à même de nous aider à les dépasser. À mon sens, c'est un travail essentiel à effectuer si nous voulons faire évoluer nos professions. Par conséquent, la rejoindre était une évidence.

La Ligue des auteurs en 3 mots ?

Engagement, compétence et solidarité.

Quel avenir pour la Ligue selon vous ?

Je vois la Ligue évoluer et grandir de façon à représenter avec toujours plus de vigilance tous les artistes-auteurs et, je l'espère, fédérer une alliance durable entre des professionnels qui ont des intérêts communs malgré leurs différences. Le but ultime étant d'arriver à créer une place mieux définie et plus stable pour les professionnels qu'elle défend sans compromettre l'équilibre et la viabilité du système dans lequel ils s'insèrent.



**Naïma Murail,
Administratrice.**

2020 : UNE ANNÉE DÉCISIVE

Janvier 2020 : publication du rapport Racine

De manière inédite, le rapport Racine a mis en avant une fragilisation sans précédent des artistes-auteurs et autrices dans tous les champs de la création en pointant notamment la stagnation ou la régression de nos revenus, la confusion des règles applicables, la position dominante des acteurs de l'aval dans les rapports contractuels avec les artistes-auteurs et la faiblesse collective de ces derniers.

Il a également souligné que les artistes-auteurs et autrices sont constamment dans l'angle mort des politiques publiques et structurellement consignés dans une position de faiblesse. À cet effet, la mission a formulé 23 recommandations afin de renforcer la protection artistes-auteurs et autrices collectivement et les conforter au niveau individuel.

Ces recommandations tournées vers une reconnaissance professionnelle des artistes-auteurs et autrices relèvent d'un changement de paradigme et rompent avec la vieille représentation romantique. Dans un élan unitaire, les organisations d'artistes-auteurs – sans rechercher l'exhaustivité ni se perdre dans les détails – ont tenu à pointer les lignes de force essentielles du Rapport Racine. Malheureusement, plus d'un an après sa publication, aucune des mesures phares qu'il préconise n'a été mise en œuvre par le ministère de la Culture.

Mars 2020 : le hackathon

Organisé du 13 & 14 mars 2020 au Labo de l'édition à Paris, le Hackathon a rassemblé pendant 24 heures des avocats, des juristes, des universitaires, des spécialisés en propriété intellectuelle, en droit social, en droit du travail, en droit des contrats... une vingtaine d'experts qui ont travaillé sans relâche avec des auteurs et autrices bénévoles.

Il était structuré en trois ateliers :

- Construire un contrat d'édition équitable et accessible à tous les auteurs pour leur permettre d'évaluer leur contrat d'édition.

[Voir les résultats](#)

- Réinventer le droit des relations collectives et trouver des solutions concrètes pour permettre aux associations et syndicats d'auteurs d'être plus forts à la table des négociations.

[Voir les résultats](#)

- Lutter contre le non-recours aux droits sociaux et aider les auteurs et autrices à comprendre leur régime social. [Voir les résultats](#)



Illustration : Cy

Mai 2020 : Le bibliothon



Le samedi 2 mai, la vidéaste Bulledop organisait un événement inédit en plein confinement : le #Livebibliothon. 12h de live pour un divertissement innovant autour du livre depuis chez soi. Dans le cadre de cette opération hors normes, c'est 8043 euros qui auront été récoltés pour notre organisation professionnelle.



Août 2020 : Chroniques juridiques

Fin août 2020, la Ligue lance sa chronique juridique pour vous tenir informés des règles juridiques fondamentales à l'appui de jurisprudences réelles. Une occasion d'illustrer certains contentieux fréquents dans le domaine du livre ! Les deux premiers épisodes sont disponibles sur le site de la Ligue.

Septembre 2020 : Vous aider à comprendre les réformes !

Le décret n° 2020-1095 publié le 28 août 2020 était attendu depuis près de 7 ans par l'ensemble des artistes-auteurs. Présenté comme le véhicule législatif venant mettre en application les préconisations du rapport Bruno Racine, force est d'admettre qu'il mélange de nombreux sujets, et autant d'avancées attendues que de reculs catastrophiques pour notre profession.

La Ligue des auteurs professionnels vous a proposé un décryptage pointu sur la partie du décret consacrée au champ du régime des artistes-auteurs, consultable au [lien suivant](#).

UNE CRISE SANITAIRE ET DES ACTIONS INDISPENSABLES

De nombreux artistes-auteurs et autrices ont été fortement impactés par la crise sanitaire que la France et le monde ont traversée et continuent de traverser encore aujourd'hui. La Ligue a eu immédiatement conscience des difficultés rencontrées par nombre de ses membres, et a souhaité les accompagner au mieux dans ces temps difficiles. Avec d'autres organisations professionnelles, elle a notamment mis en place plusieurs actions d'urgence :

- la plus importante d'entre elles est l'accès au fonds de solidarité dit "national" demandé directement au ministre de la Culture. À côté d'autres organisations, la Ligue a négocié pour que les conditions d'accès au fond d'aide d'urgence soient adaptées à nos métiers. Par exemple, la référence au revenu mensuel n'étant pas adaptée, nous avons obtenu que cette référence puisse être annuelle au choix de l'intéressé. En outre, des formulaires spécifiques pour les artistes-auteurs ont été mis en œuvre et les cases "artistes-auteurs" ont progressivement fait leur apparition sur les sites concernés.
- afin d'évaluer au mieux l'impact de cette crise sanitaire sur les revenus et la situation professionnelle des artistes-auteurs et autrices, la Ligue a mis en place un recensement des impacts multiples : annulations de salons et événements culturels ; report, annulation ou maintien d'une publication d'ouvrage ; dysfonctionnements au sein des maisons d'édition dus à la crise sanitaire ; retards de paiement... Voir les résultats de [l'enquête 1](#) et de [l'enquête 2](#).
- elle a aussi mis à votre disposition des courriers types, rédigés avec le support technique d'une juriste, pour que vous puissiez les adresser aux salons littéraires et événements culturels annulés du fait de la crise sanitaire, afin de maintenir la rémunération initialement prévue pour vos interventions, conférences ou dédicaces.
- la Ligue vous a aussi accompagnés individuellement pour débloquer des situations administratives plus complexes vous empêchant d'accéder à certaines aides d'urgence.

Elle continue par ailleurs de se battre pour le maintien du fonds de solidarité nationale, puisque nous le savons toutes et tous, les effets de cette crise sanitaire et économique se feront longtemps ressentir.

PORTRAIT DE LA DIRECTRICE

Qui êtes-vous ? Présentez-nous votre parcours !

J'ai soutenu une thèse "L'auteur professionnel, entre droit d'auteur et droit social", sous la direction des professeurs A. Lucas et C. Bernault et obtenu la qualification aux fonctions de maître de conférences en droit privé. Depuis, je suis enseignant-chercheur à l'Université Rennes 2 et je dirige l'Institut des sciences sociales du Travail. Mes recherches portent sur les articulations entre le droit social et le droit de la propriété intellectuelle et sur le statut – ou plutôt les incohérences du statut – des auteurs et des autrices.

En avril 2019, j'ai été sollicitée par Bruno Racine pour participer à une réflexion prospective sur le statut d'artiste-auteur.

Après 8 mois de travaux collectifs, d'auditions, de réflexions, le rapport a été remis au ministre Franck Riester au début de l'année 2020, et malgré un accueil très positif de la part des auteurs et autrices, il n'a pas fait l'objet d'applications concrètes.

Décrivez-nous votre journée type de directrice de la Ligue.

Aucune journée ne se ressemble vraiment. Je travaille très régulièrement avec Sophie Adriansen pour aider nos adhérents et adhérentes lorsqu'ils rencontrent des difficultés à obtenir l'application de certaines clauses contractuelles figurant dans leurs contrats d'édition.

Nous tâchons de trouver des solutions pour les aider. J'apprends beaucoup auprès d'eux. Mon activité demande également une veille juridique régulière de manière à tenir le Conseil informé des derniers dispositifs juridiques entrant en vigueur ou des dernières jurisprudences.

Je participe enfin activement à la préparation des vidéos-live qui constituent des ressources pédagogiques inédites et j'élabore des notes de synthèses pour l'ensemble des adhérents.

Qu'est-ce qui vous a poussée à devenir directrice de la Ligue ?

Au cours des auditions de la Mission Racine, la Ligue s'est distinguée par sa force de propositions. J'ai été particulièrement sensible à sa détermination et son intelligence. Ses représentants ont porté une parole inédite, moderne et clairvoyante sur les difficultés que connaissent les artistes-auteurs et autrices.

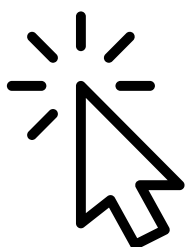


Stéphanie Le Cam, Directrice de la Ligue.

Après la publication du rapport Racine, j'ai pu constater que les forces de lobbying en jeu étaient suffisamment fortes pour démonter un long travail de diagnostic et de préconisations pourtant objectif, nourri et précis. J'ai eu un déclic lors de la publication du "rapport" de la mission flash sur le statut des auteurs, lequel a conclu en quinze pages que si les auteurs et autrices sont au plus mal, il ne faut surtout pas que cela change... Après cela, j'ai eu envie de m'investir davantage pour que mes travaux puissent servir à l'amélioration des conditions sociales et économiques des auteurs et autrices.

Quelle évolution pour la Ligue selon vous ?

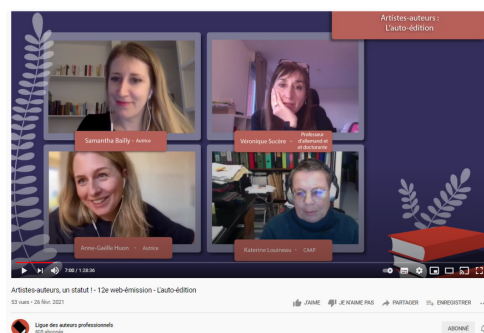
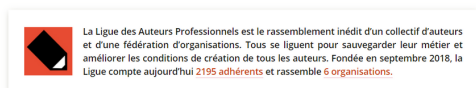
Les efforts collectifs de la Ligue sont fondamentaux, ils donnent de l'espoir aux auteurs et autrices, dont les retours fréquents saluent à l'unanimité ses engagements constructifs. La Ligue continuera de les rassembler autour d'objectifs capitaux et elle s'associera aux autres organisations professionnelles qui, comme elle, souhaitent s'investir pleinement pour améliorer la protection des intérêts moraux et matériels des auteurs et autrices et créer un véritable statut protecteur. C'est un engagement plus qu'indispensable que la Ligue assurera avec bienveillance, enthousiasme, intelligence et détermination !



LES LIENS UTILES

[La chaîne Youtube](#)

[Le site internet](#)



[La chaîne Twitch](#)



LA RELATION ADHÉRENTS AU COEUR DU TRAVAIL DE LA LIGUE

Qui êtes-vous ?

Je suis Sophie Adriansen, autrice et scénariste, j'ai publié une cinquantaine d'ouvrages en littérature générale et jeunesse, je vis de ma plume depuis une dizaine d'années et je suis administratrice de la Ligue des auteurs professionnels depuis sa création.

Pourquoi vous êtes-vous engagée auprès de la Ligue ?

Je crois qu'il est nécessaire de connaître ses droits, quel que soit son métier. Lorsque j'étais salariée, j'étais syndiquée, ce qui n'était pas si courant parmi les cadres. A la publication de mes premiers ouvrages, j'ai rejoint des organisations d'auteurs, La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse en particulier. L'information est une arme, et si cela ne signifie pas nécessairement que tout métier est combat, il n'empêche que les négociations font partie du nôtre et que s'y préparer au mieux par l'information est d'autant plus important que le métier est précaire, donc les auteurs fragiles. Se sentir appartenir à un collectif donne aussi de la force et rompt le sentiment d'isolement inhérent aux métiers de l'écriture. Enfin, en cas de problèmes, avoir une entité vers laquelle se tourner, sur qui compter fait toute la différence.

*Sophie Adriansen,
Administratrice.*



Pour toutes ces raisons, lorsque s'est esquissé le projet de la Ligue et que Samantha Bailly m'en a parlé, j'ai tout de suite accepté d'y prendre part.

Parlez-nous de votre rôle particulier au sein de la Ligue. La relation adhérents, c'est quoi ?

Depuis la création de la Ligue, je suis derrière la messagerie disponible sur le site. Je réponds aux questions, j'aide ceux qui ont des difficultés pour remplir leur demande d'adhésion, je contrôle ces demandes et les valide ensuite, j'aide les adhérents dans différentes démarches. Mon rôle est aussi de les aiguiller vers le bon interlocuteur, au sein de la Ligue comme en dehors, en fonction des cas : Stéphanie Le Cam, directrice de la Ligue, pour les questions qui nécessitent une certaine expertise juridique, Manu Causse - alias Tonton fiscal - pour les questions de fiscalité, mais aussi la médiatrice de la Sécurité sociale, le directeur de l'Acoss, nos interlocuteurs dans les différents ministères, etc.

La relation adhérents consiste également à s'adresser au nom d'un adhérent à une maison d'édition ou une administration, par exemple, en cas de conflit.

Enfin, plus récemment, la Ligue a reçu un flot de demandes (voire d'appels au secours !) relatives à l'aide d'urgence mise en place par le gouvernement et aux problèmes liés à l'URSSAF. La relation adhérents vit donc au rythme des évolutions sociales, législatives et contextuelles.

*Qui sont les adhérents de la Ligue ?
Quelles sont leurs forces ?*

Les adhérents sont femmes, hommes, jeunes, moins jeunes, débutants ou confirmés, et publient (parfois autopublient) dans tous les genres qui font la richesse de l'édition française. Ils n'hésitent pas à remonter leurs expériences et leurs (més)aventures afin que leurs enseignements profitent à tous.

Difficile de généraliser au sujet d'une population aussi nombreuse (plus de 2.000 personnes) et aussi diverse ; je pense cependant ne pas me tromper en affirmant que les adhérents croient au collectif et à sa force, partagent une même volonté de pratiquer leur métier dans le respect le plus strict de la législation en vigueur et... sont souvent au désespoir que cette volonté soit mise à mal par l'incompréhension qu'a le législateur de nos activités et la maltraitance administrative à laquelle les auteurs sont confrontés.

Quel avenir pour la Ligue selon vous ?

Dans un monde parfait, la Ligue n'existerait pas. Les évolutions récentes ne sont pas de bon augure, ni par leur rythme ni par leur contenu. Tant que les autrices et auteurs, premiers concernés, seront si peu associés aux décisions qui concernent leur métier, la Ligue aura hélas un rôle à jouer. C'est étrange, mais c'est ainsi : la Ligue a de beaux jours devant elle, et ce n'est pas une bonne nouvelle pour les auteurs.

LES ADHÉRENTS EN CHIFFRE

Au 1er janvier 2021, la Ligue des auteurs comptait 2153 membres.

Les adhérents ont entre 21 et 88 ans. L'âge médian est de 47 ans.

Les membres de la Ligue sont des auteurs et autrices francophones : 96% sont français, 2% sont belges, 0.4% sont canadiens et les 2.5% restants se partagent 22 autres nationalités. En France, 68% résident en province.

Les membres de La Ligue se perçoivent à 45% comme auteur professionnel installé, à 33% comme auteur professionnel précaire, à 13% comme désireux de devenir auteur professionnel, à 8% comme auteur occasionnel, à 2% comme auteur amateur.

Ils se déclarent écrivain à 56%, dessinateur à 40%, scénariste à 29%, traducteur à 8% et à 9% dans d'autres pratiques d'auteur.

Ils et elles travaillent pour les différents secteurs de l'édition : 41% en jeunesse, 40% en BD, 37% en roman, 11% en documents, 10% en para-roman.

LA PAROLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Qui êtes-vous ?

Je suis Adrien Tomas, écrivain d'imaginaire et de littérature jeunesse depuis 2011. Je vis de ma plume depuis 2017, après plusieurs années passées à travailler comme biologiste. Je vis actuellement en Bretagne.

Pourquoi vous êtes-vous engagé auprès de la Ligue ?

J'ai été aux premières loges de la contestation #PayeTonAuteur. C'est là que j'ai réalisé à quel point les auteurs et autrices étaient mal traités et considérés par la plupart de leurs partenaires et par l'État. J'ai décidé de rejoindre la Charte et, lorsque la suggestion de créer la Ligue a émergé, je m'y suis aussitôt engagé en tant que membre fondateur.

La Ligue en 3 mots ?

Professionnelle, engagée, diversifiée.

Quel avenir pour la Ligue selon vous ?

Forger des alliances avec les organisations d'auteurs et d'autrices de tout bord. Continuer à lutter contre le vieux monde adepte du copinage qui reste arc-bouté sur des idées archaïques ou romantiques absurdes. Rassembler toujours plus d'auteurs et d'autrices qui veulent faire entendre leurs voix. Obtenir qu'on nous laisse enfin être représentés par nos élus dans toutes les instances qui nous concernent.



**Adrien Tomas,
Administrateur.**

Qui êtes-vous ?

Je suis Betty Piccioli, autrice de livres principalement pour la jeunesse et dans les genres de l'imaginaire. J'ai quitté ma carrière dans le monde politique en 2018 pour tenter de vivre de ma plume.

Pourquoi vous êtes-vous engagée auprès de la Ligue ?

La création de la Ligue a coïncidé avec le début de ma carrière d'autrice. Je connaissais déjà les grandes difficultés de ce métier grâce à #payetonauteur, c'est donc tout naturellement que j'ai voulu rejoindre l'association.

La Ligue en 3 mots ?

Engagement, professionnalisme, conviction.

Quel avenir pour la Ligue selon vous ?

Je pense que la Ligue est en train de devenir un acteur incontournable du débat public concernant la reconnaissance du statut des artistes-auteurs dans la société. Nous allons continuer nos combats et être rejoints par de plus en plus de partenaires !



**Betty Piccioli,
Secrétaire générale.**

L'ÉMISSION-WEB "ARTISTES-AUTEURS : UN STATUT !"



*Le plateau de l'émission
"Artistes-Auteurs : un statut !"*

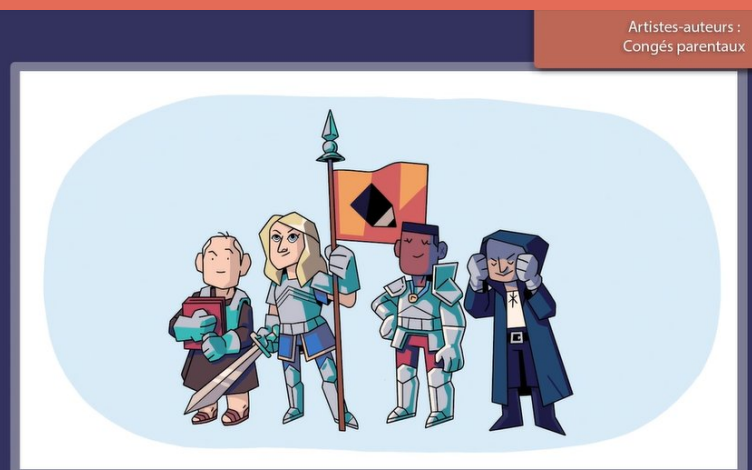
Depuis le 3 septembre, grâce au soutien de l'ADAGP et de la SOFIA, la Ligue des auteurs professionnels a mis en place un cycle inédit et innovant de vidéos-live consistant en des conférences d'information et d'accompagnement.

Cette médiatisation participe au rayonnement et à la connaissance du régime social des artistes-auteurs. En plus d'un conseil en ligne novateur, ce cycle de vidéos-live permet de constituer à moyen terme des ressources pédagogiques, vivantes et documentées pour tous les artistes-auteurs.

Toutes les deux semaines, nous invitons les meilleures expertises du pays afin de traiter des sujets souvent complexes pour les auteurs et les autrices. En outre, vos nombreux témoignages font toute l'originalité et la pertinence de ce programme !

Si vous n'avez pas eu le temps de regarder nos émissions et contenus pédagogiques, en voici une présentation détaillée !

La rubrique "Dessine-moi un statut", ici illustrée par Aurélien Fernandez.



**Les génériques de l'émission
sont illustrés par Sita**



La web-émission "Artiste-auteur : un statut !" c'est quoi ?

La web-émission de la Ligue se décompose en plusieurs parties : un débat avec 2 experts et 1 auteur invité, puis "dessine-moi un statut, illustré par de nombreux illustrateurs de talent (Sita, Miya, Cy, Aurélien Fernandez, Mikankey, Julien Lelievre, etc.) puis un autre débat avec les 2 experts et 1 nouvel invité, puis les témoignages de 3 auteurs dans "Ma vie, Mon oeuvre". A la fin de l'émission, les experts répondent au courrier des artistes-auteurs, à travers notamment le chat interactif de Twitch. En moyenne, chaque live est suivi en direct par près de 80 personnes, et les replays disponibles sur notre chaîne YouTube et sur Twitch cumulent plusieurs centaines de visionnages.

Depuis septembre 2020 : un programme riche

Épisode 1 : 3 septembre 2020 : Qu'est-ce qu'un artiste-auteur ?

Épisode 2 : 17 septembre 2020 : Quel régime pour les artistes-auteurs ?

Épisode 3 : 1er octobre 2020 : Tout savoir sur les réformes !

Épisode spécial : 9 octobre 2020 : Urgence Urssaf !

Épisode 4 : 15 octobre 2020 : Créer est-il un travail ?

Épisode 5 : 29 octobre 2020 : Le droit d'auteur, les bases !

Épisode 6 : 12 novembre 2020 : Les congés parentaux.

Épisode 7 : 26 novembre 2020 : Tout sur l'Urssaf !

Épisode 8 : 10 décembre 2020 : Pourquoi un Centre national des artistes-auteurs ?

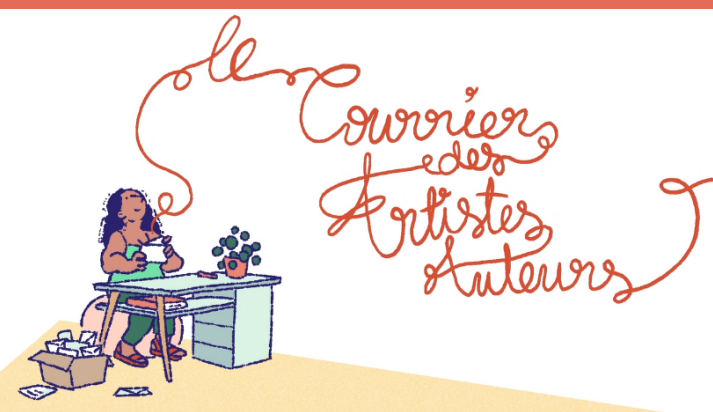
Épisode 9 : 10 janvier 2021 : L'opportunité d'encadrer la commande ?

Épisode 10 : 21 janvier 2021 : Le rapport Racine, un an après ?

Épisode 11 : 4 février 2021 : Marchés français et anglosaxons

Épisode 12 : 18 février 2021 : L'autoédition

Épisode 13 : 4 mars 2021 : La reddition des comptes



LA PAROLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Qui êtes-vous ?

Je suis Benoît Peeters, auteur professionnel depuis près de 40 ans, mais également scénariste, essayiste et biographe.

Pourquoi vous êtes-vous engagé auprès de la Ligue ?

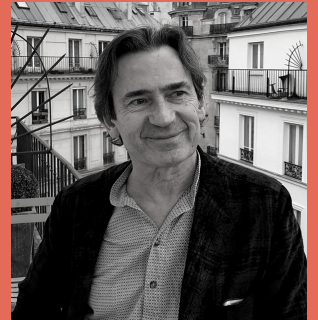
La Ligue m'est apparue comme le prolongement naturel des Etats généraux de la bande dessinée, que j'ai contribué à créer en 2015. L'enquête que nous avons réalisée a révélé la précarité grandissante des auteurs et autrices de BD et a eu des retombées importantes. Mais le combat concerne plus largement bien d'autres catégories de créateurs. Et comme beaucoup pratiquent parallèlement des activités assez différentes, il me paraît indispensable de se rassembler.

La Ligue en 3 mots ?

Pragmatisme, indépendance, combativité.

Quel avenir pour la Ligue selon vous ?

En voulant faire bouger les choses, en secouant les conservatismes, la Ligue a déjà accompli un travail extraordinaire en 2 ans. Mais de nombreuses résistances sont apparues au grand jour. La Ligue, en lien constant avec d'autres associations, doit parvenir à une vraie reconnaissance de nos métiers et à une représentation efficace des auteurs dans les négociations.



Benoît Peeters,
Vice-Président

Qui êtes-vous ?

Je suis Aurélie Gerlach, écrivaine pour la jeunesse depuis près de 10 ans, des romans premières lectures à la littérature YA. J'ai longtemps été journaliste spécialiste des questions sociales.

Pourquoi vous êtes-vous engagée auprès de la Ligue ?

Au CA, je représente la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse, l'un des acteurs à l'origine de la création de la Ligue. Mon rôle est notamment de faire le lien pour une complémentarité des actions, au service d'un objectif partagé : améliorer les conditions de travail et d'existence des artistes-auteurs !

La Ligue des auteurs en 3 mots ?

Engagement, dynamisme, pugnacité.

Quel avenir pour la Ligue selon vous ?

Pour moi, l'un des chantiers prioritaires est de continuer à défendre la mise en place d'une vraie représentativité pour les artistes-auteurs, afin qu'ils puissent enfin être pleinement à la manœuvre sur les décisions qui les concernent. Cela implique la création d'une branche professionnelle, et l'organisation d'élections professionnelles. Un préalable pour vraiment avancer.



Aurélie Gerlach,
Administratrice

EN ROUTE VERS 2021

Vers un syndicat ?

Depuis sa création, la Ligue des auteurs professionnels n'a cessé d'agir et d'apporter son expertise sur tous les sujets brûlants qui concernent l'avenir de nos métiers : conditions de travail, contrats d'édition, régime fiscal, transition Agessa/Urssaf Limousin, régime social, gestion de la Crise Covid...

Maillons les plus fragiles de la chaîne du livre, les auteurs et autrices voient leurs conditions de travail se dégrader depuis des décennies. Pire encore, dans le contexte de crise sanitaire sans précédent que nous traversons depuis un an, nombreux sont ceux et celles qui doivent renoncer aux métiers de la création.

Au fil de nos actions et de nos recherches, la source de nos problèmes est apparue de façon limpide. Écrire, dessiner, traduire, n'est pas en France reconnu comme un métier. Si aujourd'hui les artistes-auteurs ont les mêmes devoirs que les autres professionnels (cotisations sociales, impôts, etc.), ils sont en revanche privés de droits fondamentaux – des minimums de rémunération, des prestations sociales effectives, une représentativité légitime, un véritable dialogue social, etc.

La représentation romantique de l'activité de création est un carcan dans lequel les auteurs et autrices sont pris au piège. Nous avons beaucoup de difficultés à faire reconnaître que créer est aussi un travail alimentant des industries et des économies puissantes. Malgré la publication du rapport Racine et l'élan sans précédent autour de ses propositions innovantes, les revendications professionnelles ne parviennent toujours pas à emporter la conviction de celles et ceux qui légifèrent.

L'idée que nous voulons défendre aujourd'hui est la suivante : si nous cotisons comme des professionnels, alors nos différents interlocuteurs (éditeurs, producteurs, diffuseurs, instances publiques, organismes de gestion collective, organismes sociaux...) doivent nous considérer comme des professionnels ! Et cette reconnaissance doit nous servir à renforcer tant la protection de nos intérêts individuels que celle de nos intérêts collectifs.

Il apparaît indispensable que la Ligue continue de s'investir pleinement dans la défense des droits et intérêts moraux et matériels des adhérents et adhérentes qu'elle représente et qu'elle assume clairement ses objectifs. De par sa structure hybride oscillant entre fédération et organisation professionnelle, la Ligue a exploré de nombreuses modalités d'actions et de réflexions depuis deux ans. Mais il nous semble qu'il est temps d'aller au bout du processus et d'oser le mot syndicat ?

Un syndicat a pour objet exclusif la défense des intérêts d'une profession. Et c'est bien ce que nous formons, une profession. Dans l'univers du livre, le mot syndicat est souvent prononcé du bout des lèvres. Encore l'un des effets de la vision romantique de l'activité de création, qui voudrait gommer toutes les allusions liées au travail. Pourtant, en face, les maisons d'édition sont bien organisées en syndicats.

Chers adhérents et adhérentes, nous vous proposons donc de valider avec nous cette transformation, qui se concrétise par une modification des statuts de la Ligue. La première conséquence de cette métamorphose est que les organisations fondatrices de la Ligue, tout en restant des partenaires, ne seront plus décisionnaires en interne du chemin que prendra le syndicat. Sa trajectoire vous appartient plus encore à toutes et tous, qui avez fait de la Ligue est acteur majeur et incontournable du paysage.

En tant que syndicat, le rôle de la Ligue consistera en la représentation des artistes-auteurs et autrices du livre et la défense de leurs conditions de travail. Acteur majeur de la négociation collective, la Ligue participera à côté d'autres organisations professionnelles à l'élaboration de cadres juridiques et sociaux plus protecteurs pour celles et ceux qui se dédient à la création à titre de profession. Une telle transformation ne peut aboutir sans votre aval. C'est pourquoi nous vous soumettons un projet de statuts permettant cette évolution en syndicat.

Se pose également de fait la question du montant de la cotisation, qui est aujourd'hui symbolique. Vous le savez, notre travail repose sur une équipe composée principalement de bénévoles. Nos moyens augmentent puisque nous sommes de plus en plus nombreux à nous réunir autour de cette identité collective. Du reste, la Ligue a acquis une telle expertise qu'elle est invitée aujourd'hui à participer à tous les niveaux de négociation possibles. Or, si elle est parvenue à recruter une directrice à mi-temps, la Ligue doit pouvoir à l'avenir procéder à d'autres recrutements afin de poursuivre ce travail d'expertise et d'accompagnement.

Nous vous proposons donc d'organiser un référendum du 12 au 19 mars 2021 afin de vous soumettre deux questions relatives au changement de structure de la Ligue et à une éventuelle augmentation de la cotisation annuelle.

Les permanences juridiques de la Ligue

Afin de vous accompagner au mieux dans vos différentes démarches, la Ligue organise, une fois par mois, des permanences juridiques gratuites.

Les deux premières ont eu lieu sur rendez-vous :

- le mardi 26 janvier 2021,
- le mardi 23 février 2021.

Les prochaines auront lieu

- le mercredi 24 mars 2021 et
- le jeudi 22 avril 2021.

Afin d'en faciliter l'organisation, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire en nous envoyant un message via le [formulaire de contact](#)

Le rendez-vous vous sera alors confirmé par retour de mail et vous recevrez un lien permettant la tenue d'une visioconférence avec notre équipe de juristes.

Les ateliers de la Ligue

La Ligue annonce son premier atelier dédié à la négociation du contrat d'édition. Il aura lieu le 17 juin 2021. Il s'adresse aux auteurs et autrices qui envisagent de négocier ou renégocier un contrat d'édition.

Les deux intervenants sont Ralph Balez, Docteur en Psychologie et Psychologue clinicien, du Travail et des Organisations, consultant et formateur en simulation professionnelle et Stéphanie Le Cam, Docteur en droit et directrice de la Ligue des auteurs professionnels. Ils vous invitent à participer à leur premier atelier ouvert gratuitement aux adhérents et adhérentes de la Ligue (inscription obligatoire et possible dans la limite de 10 personnes).

D'autres ateliers seront bientôt organisés à partir de septembre 2021 !



Illustration : Mathou



Bilan de la Ligue - Mars 2021
<https://ligue.auteurs.pro/>

Conception et réalisation :
Stéphanie Le Cam et Betty Piccioli